

La lettre de Montauroux

et du canton

numéro 10 - Juillet 2005

Numéro 10 Dépôt légal à parution
La Lettre de Montauroux est une
publication de 'Le Clos'
(association loi 1901)9,Rue du
Rastel 83440 Montauroux -
SIRET 449 889 021 00019
Directeur de la publication
Robert Cecchinato
ISSN: 1638 - 9638
Impression LMAP Montauroux
04.94.76.04.39

SCoT

Schéma de cohérence territoriale.

Depuis peu, nos huit Maires se sont lancés dans cette étude par l'intermédiaire du SIVOM qui chargera un bureau de régler la question..

Le SCoT est un document prospectif sur 10 ans. Fédérateur pour un territoire intercommunal, il s'inscrit dans une logique de projet.
Celui-ci doit être global, pour toucher l'ensemble des aspects liés à l'organisation de l'espace.

Le "projet", essence du SCoT, doit comporter un diagnostic de l'état existant dans une optique d'aménagement et de développement durable, il doit respecter les principes directeurs de la loi. Ses objectifs sont: plus de cohérence, plus de concertation.

Le SCoT renforce les approches sectorielles quant à l'équipement commercial, au déplacement des personnes et des marchandises, à l'habitat et à l'environnement.

C'est urgent, il paraît indispensable d'avoir un SCoT pour continuer à bénéficier des subventions du département et de la région. Alors, on oublie qu'on se "bouffe le nez" quand il s'agit de trouver un "intérêt communautaire" et "en avant" on fait un SCoT entre-nous, de préférence plutôt orienté vers les options du Syndicat Mixte Saint-Raphaël - Pays de Fayence.

Ne serait-il pas plus judicieux d'entreprendre une action commune à deux territoires avec celui de Saint-Vallier qui comme nous, n'a pas encore fait le choix d'un projet d'aménagement durable. N'était-ce pas en 2001 le désir des élus des deux cantons ?

Intercommunalité de la Culture : aberration et bluff à Fayence

Tous les 6 mois, la table ronde des associations culturelles du Canton se réunit, les élus municipaux délégués à la culture y participent. Elle rassemble 21 associations parmi les plus importantes.

L'un des soucis maintes fois répété par tous est la coordination des événements culturels dans le canton.

Un sujet a semblé tabou, c'est la politique culturelle de Fayence ! Non content d'avoir muni la ville d'une salle à un prix exorbitant, Fayence a choisi une jauge (270 places), qui fait double emploi avec d'autres salles du canton. Cela n'a aucun sens. Elle n'apporte pas grand-chose pour les spectacles locaux ou amateurs et elle est trop petite pour les spectacles professionnels de qualité qui seront, pour cette raison, toujours déficitaires.

Maintenant que la salle est presque construite, on semble se poser la question de son usage. Qu'est-ce qu'on va bien pouvoir y présenter : des conférences ?, du théâtre ?, de la danse ?, du cinéma (comme s'il y avait, dans le canton, un public suffisant pour 2 salles de cinéma) ? des concerts ? ! Une personnalité isolée cherche tous azimuts comment justifier cet équipement lourd !

Alors que depuis longtemps des associations locales travaillent à la programmation culturelle, tout se fait en secret, en dehors du canton et ce n'est qu'une fois que les choses sont décidées de façon irréversible qu'on fait semblant de consulter les compétences locales.

C'est le monde à l'envers : **au lieu de définir d'abord les besoins, si possible utiles au canton, et ensuite les moyens de les satisfaire, on fait le contraire !**

Ni le Foyer Rural, ni la MPT, ni l'ACEV, ... n'ont été consultés pour donner un avis. Ni le SIVOM, ni aucune commune n'ont embauché de personnel compétent dans le domaine de l'animation culturelle.

Pire même, c'est à des associations extérieures au canton qu'on s'adresse pour les programmations et ce, à nouveau, à des prix élevés !

Alors, pour sauver les meubles, une solution courageuse : aller se jeter dans les bras du syndicat mixte St Raphaël-Pays de Fayence qui définira et financera (avec les contribuables de Fayence) la politique culturelle à la place des habitants du canton, une culture de riches qui n'associe même pas les artistes locaux sans parler des jeunes scolaires par exemple (sauf a posteriori, quand on a un scrupule). Et là, bizarrement, l'argent coule à flot.

On dépense en deux mois d'été* dans le canton, pour les touristes, dix fois ce qu'on accorde du bout des doigts pour toute l'année à la population locale et à sa jeunesse.

*sans prendre en compte le Festival de Quatuor, qu'il ne s'agit pas de contester, mais qui est aussi destiné à un public « select ».

Eau 2004, les indicateurs techniques:

8 576 838 m3. Le volume d'eau distribué cette année par la SEM E2S (la Siagnole), progresse moins en 2003/2004 avec 3,2% d'augmentation qu'en 2002/2003 où elle atteignait 5%. L'usage agricole a diminué lui aussi de 1%.

Ci-dessous figurent les volumes achetés et revendus par les communes dépendants de la SEM en 2004. A noter que seule la commune de Fayence a indiqué dans son rapport la consommation réelle des locaux communaux, des fontaines et arrosage automatique....

En m3	Achat	Vente	Conso.réelle Communes ou 10%	% d'efficacité
CALLIAN	472 841 ?	376 423	47 284	89 %
FAYENCE	906 561	636 845	102 881	81 %
MONTAOUROUX	880 000	617 543	88 000	80 %
SAINTE PAUL	357 674	204 184	35 767	67 %
TOURRETTES	n.c.	418 321		

GOLF DE TERRE BLANCHE(pompage lac de St Cassien) **675 000** (à titre d'information)

Nous nous apercevons une nouvelle fois que l'écart entre la fourniture d'eau dans les bassins des communes et la quantité consommée est très important. Saint- Paul, une fois de plus fait exploser toutes les statistiques. La norme des pertes sur réseau étant d'environ 10%, nous gaspillons encore cette année la consommation d'un village.

Le Conseil Général a lancé en 2004 un schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau. L'étude en est actuellement dans la phase des collectes des données, la totalité des communes sera consultée d'ici la fin de l'année 2005. Le premier semestre 2006 permettra après synthèse de proposer et de valider des scénarii d'amélioration des équipements existants en concertation avec les élus locaux.

A notre connaissance, seule la commune de Fayence a entrepris en parallèle l'élaboration d'un schéma communal de l'eau et de l'assainissement, il serait bon que les autres communes du canton fassent de même.

Vide greniers du Clos

Dimanche 18 septembre 2005

Le vide greniers de l'association aura lieu comme chaque année sur le parking de la Maison Pour Tous (cinéma) à MONTAOUROUX.

**Vous pouvez réserver en téléphonant à:
Var Azur Organisation au 06 85 59 05 47**



RD 101 : le point

Une réunion publique sur la RD 101, à l'initiative des habitants, s'est tenue le 21 mai dernier aux Estérets du Lac en présence du Conseiller Général Monsieur F. Cavallier, du Maire de Montauroux Monsieur JP. Bottero, des ingénieurs du Conseil Général, des chasseurs du canton et de la population venue en nombre.

L'objet de cette réunion était de poser des questions aux élus sur la pertinence de cette étude ; les riverains la mettent en cause ainsi que son tracé.

Ce fut l'occasion pour le Conseiller Général, d'entamer une concertation avec les habitants des Estérets du Lac.

Lors de cette assemblée une pétition signée par plus de 80 % des habitants du quartier a été remise au Conseiller Général M. Cavallier qui reconnaît lui-même la complexité de cette ébauche et a bien conscience des appréhensions nées de cette entreprise, compte tenu des problèmes majeurs et de la nuisance inhérents à ce tracé (acoustique, ruissellement des eaux de pluie, environnement...)<< ce projet a des inconvénients, c'est évident ! >>....., nombre de camions devraient emprunter cet axe.

Nul doute que ce projet fera l'objet d'autres réunions car les habitants des Estérets, bien que le Conseiller Général promette le dialogue et la concertation, ne sont pas rassurés pour autant.

Existe-t-il sur le canton d'autres plans de ce type voire d'autres alternatives à cette voie de contournement ?



Du nouveau pour les usagers d'installations de fosses septiques

Le Code général des collectivités territoriales oblige les petites communes à mettre en oeuvre d'ici le 31 décembre 2005, un service public d'assainissement non collectif, destiné à contrôler les ouvrages individuels (fosses septiques, puisards, etc...). Ce service public, (SPANC), est une des compétences du SIVOM ou de la future communauté de communes.

Information

Ce contrôle des installations moyennant le paiement d'une redevance constituant pour les habitants concernés, des obligations nouvelles, il est primordial pour la commune d'informer la population sur le rôle du nouveau service bien avant sa mise en oeuvre, pour éviter des réactions de rejet. L'information à délivrer à la population en général et aux usagers du service en particulier est laissée à la libre initiative de la collectivité responsable du service. Il serait temps que nos Maires nous le disent...

Zonage

L'étude, puis l'approbation par les communes ou leurs groupements du zonage d'assainissement, constituent un préalable obligatoire et indispensable à la création du service et à l'information de la population.

Cette étude permet aux élus:

- de déterminer la politique d'assainissement de la commune;
- de connaître l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif;
- d'estimer le nombre d'installations à contrôler;
- de définir le périmètre du service à mettre en place.

La détermination de ces zones qui doit être précédée d'une réflexion technico-économique et environnementale, permet d'optimiser le choix des types d'assainissement devant être prévu sur le territoire d'une collectivité.

La réalisation des études préalables aux zonages bénéficie souvent de l'aide financière des agences de l'eau et peut être également aidée par les conseils généraux.

Financement

L'institution d'une redevance d'assainissement non collectif pour financer les dépenses de contrôle et, le cas échéant, d'entretien du service, est **obligatoire pour le contribuable**.

La collectivité responsable à le choix entre:

- une tarification au forfait;
- une tarification établie en fonction de critères retenus par la collectivité (situation, nature, importance des installations, etc..)

Le recouvrement de la redevance peut être effectué par:

- le service des eaux;
- le service d'assainissement collectif;
- le SPANC.

Pour ce qui concerne les travaux à effectuer sur des ouvrages défectueux, l'échéance de réalisation des travaux qui sera fixée aux propriétaires relève de l'appréciation de chaque service, en fonction des cas rencontrés. En effet, l'objectif du contrôle par les communes ou leurs groupements est de faire cesser les pollutions et les risques pour la salubrité publique qui peuvent exister du fait du mauvais fonctionnement de certaines installations.

Lorsque ces travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sont à réaliser par des particuliers, ces derniers peuvent bénéficier, dès lors qu'ils en remplissent les conditions d'attribution, des aides distribuées par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.



L'usine de moutarde de Montauroux

La municipalité a fait un effort pour agrémenter l'entrée du village en ravalant le moulin à huile et l'ancien local de Mlle Allary. Une gamme de couleurs a été proposée par touches sur les façades.

Résultat : un succès pour le moulin en ton "Terre de Sienne", un "jaune moutarde" agressif pour le bâtiment opposé.

Proposition : consulter les habitants en les incitant à aller voir "de visu" les projets et ce par l'intermédiaire du Bulletin Municipal et d'un coupon-réponse. Cette suggestion nous paraît avoir le mérite d'être simple, sympathique et démocratique.

Un autre problème va se poser un de ces jours pour l'amélioration de l'aspect assez rebutant des locaux municipaux de la rue Ste Brigitte et des abords arrières de la maison Pour Tous. Ceci aussi mériterait consultation...

SOUTIEN, ADHESION

Je participe financièrement à la publication de ce journal gratuit. (ce que vous voulez).

Je désire adhérer à l'association "Le Clos" 9,Rue du Rastel
83440 MONTAUXOUX et m'engage à verser la cotisation annuelle de 16 euros.

Nom, _____
prénom, _____
adresse: _____

Date: _____ Signature _____

A la manière d'Arthur *

... ou

Les peintres en bâtiments ... historiques
Villages

A noir, **E** jaune, **I** rouge, **U** vert, **O** bleu : villages,
Je dirai quelque jour vos peintures détonantes :
A, noir corset velu des mouches éclatantes
Qui bombinent autour de ces puants ouvrages,

Golfes d'ombres ; **E** couleur d'hacienda mexicaine,
Fientes des fiers pigeons, hangar, lavoir : débile !
I, pourpres, sang craché sur le moulin à huile
D'antan ; la Poste aussi, teintée fraise : j'ai la haine !

U, cycles, vibrations de la mer au mois d'août,
Paix des pâtis semés d'animaux, loin des croûtes
Que la chimie dépose aux grands volets hideux ;

O, suprême Clairon plein des laideurs étranges,
Silences traversés des Hontes et des Louanges :
- **O** l'Oméga, maisons violées de nos aïeux !

Le petit poète

* Rimbaud (1854 1891)

Voyage humanitaire au Sri Lanka

Le SRI LANKA est un pays chaleureux. Les habitants sont souriants, amicaux et sont ravis de pouvoir échanger quelques propos avec vous. C'est un festival de couleurs, de sourires, d'uniformes d'écolier blancs immaculés. Quel contraste avec les temples bouddhistes surdimensionnés, les églises chrétiennes colorées en mauve, jaune ou bleu et les temples indous greffés de 1001 personnages gesticulants.

Quel contraste avec les côtes touchées par le tsunami !

Les habitants y sont toujours souriants et accueillants mais c'est un festival de maisons écroulées, de fondations mises à nu, de bateaux coupés en deux et de végétaux couchés. Quel malaise de voir à travers la fenêtre d'une école les champs de tentes de réfugiés à perte de vue. Quelle tristesse d'apercevoir des abris de tôle inhabités car la tôle au contact prolongé du soleil a un délicat effet d'autocuiseur !

N'hésitez pas à en faire votre prochaine destination de vacances. Allez-y pour leur « rice and curry », pour leurs fruits si délicieux et sucrés que l'on achète pour rien, pour admirer les couleurs chatoyantes des saris, pour visiter dans le respect qu'il se doit leurs innombrables temples, pour monter sur les éléphants à trompe rose si typiques de ce pays.

Ou allez-y tout simplement pour leur dire que nous ne sommes pas indifférents à ce qui est arrivé ce tragique 26 décembre et que sans aucune curiosité malsaine, nous aimerions nous imprégner de cette ambiance pacifique et hors-norme où toutes les religions se côtoient dans la plus parfaite harmonie.

P.B.

Des nouvelles fraîches de l'association S.A.P.F.(Solidarité Asie en pays de Fayence)

La première action test suite au 1er don laissé sur place fin Janvier a permis de vérifier l'opérabilité du contact sur place, le Docteur Palitha Bandara du Rotary club d'Anuradhapura.

Du matériel scolaire a été acheté, livré début Mars. Nous avons eu le compte rendu photographique et l'original des factures, pour un montant égal au don. De l'argent a été apporté et déposé dans une banque locale. Ce dépôt ne représente qu'une partie des dons recueillis car une procédure par étape a été adoptée. Des devis sont attendus pour passer à l'étape suivante. Des livres et des fournitures scolaires, recueillis auprès des écoles de Montauroux (Ecole du Lac, Ecole Marcel Pagnol) ont été remis à la Principale, ainsi que des courriers préparés par l'Ecole du Lac.

Une bonne discussion d'une heure et demi avec l'équipe de l'école à permis de dégager 4 pistes de travail :

- 1) la remise en état de sanitaires corrects et de l'eau potable (puits pollué malgré 11 vidanges)
- 2) la remise en état de la bibliothèque
- 3) l'aide psychologique aux enfants traumatisés
- 4) la mise en route de cours de soutien.

